

XYZ. La revue de la nouvelle

Tenue de circonstance

Daniel Pigeon



Numéro 116, hiver 2013

Nouvelles d'une page : des histoires en miniature

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/70417ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Publications Gaëtan Lévesque

ISSN

0828-5608 (imprimé)

1923-0907 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Pigeon, D. (2013). Tenue de circonstance. *XYZ. La revue de la nouvelle*, (116), 49–49.

Tenue de circonstance

Daniel Pigeon

EN RANGEANT mes affaires dans le placard, après mon déménagement, j'ai soudainement pris conscience du fait que je n'avais que des chaussures de sport et des bottes de marche, des chaussons d'escalade et quelques paires de sandales. Sans tarder, j'ai examiné mes pantalons et mes chemises en les glissant rapidement sur la tringle, et le même constat m'a renversé. Que des tenues sportives, des jeans, quelques vestes techniques et des coupe-vent ultraperformants. Aucun vêtement de circonstance. Qu'allais-je porter lorsqu'un proche ou un parent arriverait fatalement au bout de sa vie ?

Sans plus réfléchir, tenaillé par l'urgence et l'inévitable, je me suis précipité dans les boutiques avec la ferme intention de me procurer des habits et des chaussures de ville, boudant mes convictions profondes, celles qui avaient guidé mes choix vestimentaires depuis mon adolescence. Pourquoi se conformer à un code incompatible avec son mode de vie, pour éviter de heurter les bienséances, de froisser, voire de choquer le regard des autres ? Uniquement par souci des convenances.

Au terme de quelques essayages fructueux, je suis rentré chez moi, paradoxalement soulagé. J'ai dû me rendre à l'évidence : j'avais fini par succomber, las de résister et de me battre contre un ennemi invisible.

Maintenant que je pourrais six pieds sous terre, affublé comme un courtier d'assurances, j'ai tout le temps du monde pour ruminer mes bons et mes mauvais coups, et je me demande inlassablement si je n'aurais pas mieux fait de rester fidèle à moi-même, jusqu'à la fin.